

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-6

Objet : Fêtes de la mirabelle 2014.

Rapporteur: M. LEKADIR

Les grandes Fêtes populaires et culturelles de la Mirabelle organisées par la Ville de Metz et ses partenaires ont rassemblé en 2013 près de 55 000 visiteurs dans un esprit festif et de partage autour des arts du cirque et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour cette 64^e édition prévue du 17 au 31 août prochains, un programme riche sera renouvelé avec des spectacles, des concerts et des rendez-vous gourmands autour de la production de mirabelle, du terroir régional et de la gastronomie sur les places et jardins de la ville.

Côté art et culture, la danse en sera le fil conducteur. Différents styles de danses seront représentés pour rassembler un public large et familial. Parmi les temps forts sont à noter :

- « The Muare Experience », un concert alliant musique, chorégraphies aériennes et pyrotechnie, le 30 août au Parc de la Seille qui promet d'être un moment unique et magique ;
- « Entrez dans la danse ! », le projet participatif du défilé de clôture le 31 août, qui invite tout habitant volontaire de tout âge à rejoindre le corso et à préparer des chorégraphies en amont, encadrés par des danseurs professionnels. Les associations fidèles sont d'ailleurs déjà à pied d'œuvre dans la décoration des chars.

Côté valorisation de la mirabelle, les rendez-vous sont prévus avec, entre autres :

- la seconde édition du « Trophée Grangousier », le 29 août, concours dont le public est le jury, qui réunira en plein air place d'Armes, de jeunes chefs pâtissiers de l'agglomération messine ;
- les « Loges culinaires », le lendemain, qui proposeront aux petits et grands des ateliers de cuisine autour de la mirabelle ;
- « le Marché des saveurs » dans la cour du Marché couvert, le 31 août, organisé par le

Parc naturel régional de Lorraine, enrichi à l'occasion de ses 40 ans, de nouvelles animations et qui mettra l'accent sur le dynamisme et les innovations de la filière mirabelle en Lorraine.

Inaugurées par l'immanquable élection de la Reine de la Mirabelle le 17 août au plan d'eau, sur le site de Metz Plage, les festivités s'y clôtureront avec les Montgolfiades. A compter du 3 septembre, le meeting messin proposé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 7 septembre.

Parmi les nouveaux partenaires venus s'associer à l'organisation de cette édition 2014, il est à noter la participation de la SNC Les Arènes de Metz dans l'organisation de la soirée au Parc de la Seille et correspondant à la prise en charge de moyens techniques valorisés pour un montant estimé à 30 000 euros.

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2014 des crédits à hauteur de 600 000 euros pour les Fêtes de la Mirabelle et de 32 500 euros pour les activités de l'APIMM.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 24 300 euros pour la construction de neuf chars,
- 2) d'apporter une subvention d'un montant total de 32 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades,
- 3) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00082 entre la Ville de Metz et l'APIMM adoptée par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 24 300 euros aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du corso fleuri :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	2 700 €
Famille Lorraine de Borny	2 700 €
Fédération Familles de France 57	2 700 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	2 700 €

Gwendolyn's	2 700 €
MJC Metz Sud	2 700 €
Renaissance	2 700 €
Secours Catholique, délégation de Moselle	2 700 €
Société Carnavalesque du Carnaval de Metz	2 700 €

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 32 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
 Commissions : Commission des Affaires Culturelles
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ